



Infos-presse

195
DM7 annexe 4
Projet de prolongement de l'axe du Vallon
Québec
6211-06-0b4

Dossier de presse

Voyage au cœur des zones humides

Fiche 2

Une zone humide, c'est quoi ?

1. La régulation hydraulique : crues et inondations

Une crue correspond à la remontée du niveau du cours d'eau liée à de fortes précipitations. Une crue peut être la conséquence :

- **d'un ruissellement important** qui provoque le gonflement de la rivière. Le lit mineur déborde et la rivière s'étale dans le lit majeur (inondation du Gard, septembre 2002). Le débordement peut être sans gravité tant que le lit majeur reste naturel ou faiblement occupé par l'Homme. Dans le cas contraire, les inondations provoquées par la crue sont plus dommageables (danger pour la population, pertes économiques) ;

- **d'une remontée de nappe**. Une partie des précipitations s'infiltré dans le sol, envahit les vides du relief et entraîne l'affleurement de la nappe (inondation de la Somme, décembre 2000).

La présence de végétation constitue un frein au ruissellement, la crue est retardée et son étalement dans le lit majeur est favorisé selon la géomorphologie du milieu.

Les plaines inondables sont des structures naturelles pouvant jouer un rôle de protection très important pour les zones urbanisées en aval.

La préservation d'un hectare de zones humides permettrait d'éviter des inondations dont les dommages peuvent être estimés à 10 000 €.

Si l'on remplace cet hectare de zone naturelle par une structure artificielle (bassin de rétention, durée de vie environ 50 ans), cela reviendrait à 50 000 € (coût de construction et d'entretien). A titre de comparaison, un hectare correspond à environ un terrain de football).

2. La recharge des nappes et le soutien d'étiage

La recharge des nappes d'eau souterraine peut se faire par infiltration, dans le sol, des eaux de pluies ou des débordements de rivières dont une partie peu être stockée en profondeur.

L'eau stockée par la zone humide peut être restituée de façon régulière à la nappe pour sa recharge. En l'absence de ces zones humides (zones urbanisées), l'eau ruisselle et ne s'infiltré pas dans le sol.

Les zones humides constituent des réservoirs tampons intermédiaires entre la nappe et la rivière. Elles se comportent comme des éponges.

L'hiver, la rivière alimente la zone humide et la nappe qui stocke l'eau. Au cours de l'été, période des basses eaux (étiage), la zone humide est alimentée par la nappe et restitue l'eau stockée directement à la rivière (voir illustrations).

Dans le Bassin Artois-Picardie, 95 % des besoins en eau potable sont satisfaits grâce aux eaux souterraines.

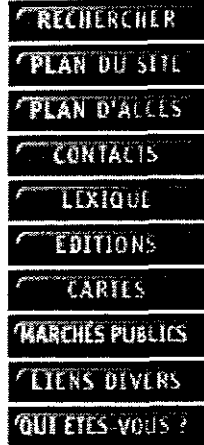
3. La stabilisation et la protection des sols

La végétation spécifique des zones humides fixe les berges, les rivages, les sols (prairies humides). Elle ralentit l'écoulement des eaux et évite le transport de la terre. La végétation des zones humides constitue une protection contre l'érosion.

4. Un rôle épurateur

La zone humide agit comme un épurateur par la présence des particules argileuses, de la flore, de la faune et des micro-organismes que l'on trouve notamment au niveau de l'environnement des racines (rhizosphère). Ainsi, la zone humide maintient et améliore la qualité de l'eau.

Des études économiques ont montré que le remplacement de prairies inondables par des stations d'épuration coûterait en termes de coût de fonctionnement environ huit millions d'Euros par an.



Une zone humide piège les neuf-dixièmes des matières en suspension provenant de l'amont.

[Communiqué] [Fiche 1] [Fiche 2] [Fiche 3] [Fiche 4] [Fiche 5]
[Le programme du colloque] [L'exposition "Voyage au coeur des zones humides"]
[La convention de Ramsar]

Lille, le 30 janvier 2003

Contact presse AEAP : Christine Dericq - Tél : 03.27.99.90.26



Sommaire

Pour tout complément d'information, nous vous conseillons les sites Internet ci-dessous

► ProxiNews Picardie

© Agence de l'Eau Artois-Picardie 1996-2004. Reproduction interdite, tous droits réservés.
Pour toute extraction ou utilisation d'informations diffusées sur ce site, merci de consulter les **infos légales**.
Pour tout problème sur le site, contactez le **service communication**.

